

**Objet : Délégation de fonctions à un adjoint au maire – Vie scolaire et périscolaire, enfance et jeunesse**

**Le MAIRE DE SAINT-BERNARD**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-23,

VU la délibération du 30 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire au terme de l'article L. 2122-22 du CGCT un certain nombre de ses compétences,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 ;

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Marie LABROSSE GROSSET en qualité de deuxième adjoint au maire, en date du 20 mars 2026,

**Considérant** la nécessité pour la bonne administration de l'activité communale, et du service de la vie scolaire et périscolaire, de l'enfance et de la jeunesse, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Mme Marie LABROSSE GROSSET, deuxième Adjoint au Maire.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – En application de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Adjointe au Maire, est déléguée à la vie scolaire et périscolaire, à l'enfance et à la jeunesse. A ce titre, elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à la vie scolaire et périscolaire, à l'enfance et à la jeunesse.

**ARTICLE 2** – Délégation permanente est également donnée à Mme Marie LABROSSE GROSSET, adjointe au maire, à l'effet de signer et délivrer tous les documents administratifs, courriers et certificats relatifs à ces questions, y compris comptables (engager les dépenses afférentes et signer les bons de commande nécessaires)

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

**ARTICLE 3** – Madame la secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée, et transmis à Monsieur le Préfet de l'Ain. Une copie sera adressée à M. le Trésorier.

Fait à SAINT –BERNARD le 31 mars 2026

**Le Maire, Bélanda TERACOL**

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture le  
et publication du 01/04/2026

Notification du

Signature de l'intéressée :



Accusé de réception en préfecture  
001-210103396-20260331-A2026\_059-AR  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception préfecture : 01/04/2026